

PROCÈS VERBAL

du Conseil municipal du 03/06/2026

Présents :

BENRAMDANE Najia, BOSQUILLON Christophe, BOSSAERT Alexina, CAIRO Leila, CHANAT Arthur, CHAPLET Olivier, COMBE Jean-Luc, ESSEUL Éric, FARCY Jean-Luc, FAVRE Julien, GRIVOT-RICHARD Corinne, JOBERT Raymond, LABERTRANDIE Lydia, LAINEY Pierre, LANOT Céline, LE GALLOUDEC Patricia, LE MENTEC Yannick, MARNAT Sophie, MERCADAL Marie, ORLANDO Dominique, PATRICE Alexandre, PECULIER Charlyne, POIRIER Vijay-Damien, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

M. DEVAUX à M. ORLANDO
M. FELIX à M. POIRIER
Mme GOUBERT à Mme LANOT
Mme MARCHETTI à M. FAVRE
Mme NALINE à Mme ZAURIN
Mme PAGES à Mme PECULIER
M. RODIN à M. ESSEUL

M. POIRIER est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte par M. Olivier CHAPLET, Maire de la commune de Cesson.

M. LE MAIRE : Merci. Avant d'ouvrir cette séance du Conseil municipal, j'aimerais que nous observions une minute de silence en mémoire de Mme Muriel DIVOUX qui a été conseillère municipale de 2014 à 2020, et qui nous a quittés il y a peu. Beaucoup de gens autour de cette table la connaissaient bien et au Club de l'Amitié aussi. J'aimerais y associer, à cette minute de silence, même si il n'a pas été élu à la commune de Cesson, ça a été aussi une grande figure de notre commune, M. Roger LE DUFF, qui s'est occupé très longtemps de ce qui préfigurait notre médiathèque, et là aussi, beaucoup de gens ici le connaissaient. Roger a aussi entraîné la course nombre de personnels de la commune et nombre d'élus. J'aimerais, si vous en êtes d'accord, que nous nous levions et que nous observions une minute de silence pour ces deux personnes.

(Minute de silence)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Nous ouvrons cette séance par le traditionnel appel des conseillers municipaux.

Puisque le quorum est atteint, je vous propose déjà de désigner un secrétaire de séance.

Vijay POIRIER : Je me porte volontaire, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, M. POIRIER pour cette proposition que nous acceptons.

Approbation des Conseils municipaux du 22/03/2026, du 01/04/2026 et du 15/04/2026

M. LE MAIRE : Nous avons l'approbation de trois procès-verbaux, ceux du 22 mars, du 1^{er} avril et du 15 avril.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ces procès-verbaux ? S'il n'y en a pas, je vous propose en bloque, si c'est possible, de les adopter ou pas. Est-ce qu'il y a des abstentions, des oppositions ? Nous adoptons ces trois procès-verbaux.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Information sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT

M. LE MAIRE : Décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je suis prêt à y répondre. Il n'y en a pas. C'est parfait. C'est suffisamment clair.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Formation du jury d'assises 2027

M. LE MAIRE : Nous allons pouvoir procéder à un grand moment dans la vie démocratique de notre commune : la formation du jury d'assises 2027, si tout est prêt. Tout ça se fait – je le précise pour ceux dont c'est la première fois – ce tirage au sort se fait sur les listes électorales. C'est l'ordinateur qui tire au sort les futurs candidats qui sont proposés au tribunal. Après, ce n'est pas obligé que ces personnes aillent siéger en jury d'assises dans l'année 2027. En tout cas, nous avons le devoir de présenter une liste.

Je rappelle que fut une époque, on le faisait à la main avec la liste, les numéros de ligne, ça prenait un peu plus de temps.

Nous tirons 24 jurés. La liste est tirée.

On transmettra la liste au tribunal et ils pourront être éventuellement convoqués pour constituer un jury d'assises.

Est-ce qu'il y a un vote là-dessus ? Non, on en prend acte. C'est la question que je me pose chaque fois.

Le Conseil municipal prend acte.

Élection des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO)

M. LE MAIRE : Nous avons une série de désignations sur des membres de commissions. Celle d'appel d'offres, celle de la délégation de service public, la Commission consultative des services publics locaux, ensuite des désignations de représentants.

Sur l'élection des membres de commissions, nous devrions les faire à bulletin secret, mais si l'ensemble du Conseil municipal est d'accord, nous pouvons procéder à main levée.

Sur l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres, nous avons voté le mode d'élection et la constitution. Nous avons fait appel aux membres de la majorité, aux membres de l'opposition pour proposer des membres titulaires et des membres suppléants. Je vais vous faire un énoncé des candidats titulaires et suppléants.

- En candidats titulaires : M. ESSEUL, Mme MERCADAL, M. POIRIER, M. REALINI et Mme LABERTRANDIE.
- En membres suppléants : Mme PREVOT, Mme ZAURIN, M. LE MENTEC, Mme BOSSAERT et M. COMBE.

Je ne pense pas qu'il y ait d'autres candidats.

Je vous propose de passer au vote à main levée pour cette Commission d'appel d'offres. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Élection des membres de la Commission de délégation de service public (CDSP)

M. LE MAIRE : Élection des membres de la Commission de délégation de service public. On avait déjà délibéré sur ce sujet. Nous avons à procéder à l'élection de ses membres, là encore avec un appel aux membres de la majorité et de l'opposition.

- En titulaires se sont proposées : M. ESSEUL, Mme BENRAMDANE, M. FARCY, Mme PREVOT et M. BOSQUILLON.
- En suppléants : Mme PECULIER, M. RODIN, Mme ZAURIN, M. LE MENTEC et M. COMBE.

Là non plus, je suppose qu'il n'y a pas d'autres candidats. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions, des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Constitution de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

M. LE MAIRE : La Commission consultative des services publics locaux, où nous avons à présenter une liste d'élus. Je précise qu'il y aura 4 membres du Conseil municipal et 4 représentants d'associations locales.

- Pour les membres du Conseil municipal, se sont portés candidats : M. REALINI, M. ORLANDO, Mme BOSSAERT et M. FAVRE.
- Quant aux associations, on fait appel à UFC - Que Choisir et P'tites Pousses.

Nous, nous avons à délibérer sur les élus. Je ne pense pas qu'il y a d'autres candidats non plus. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Désignation d'un représentant au groupement d'intérêt public Maximilien

M. LE MAIRE : Nous devons désigner un représentant au groupement d'intérêt public Maximilien. C'est un logiciel qui nous sert en mairie. Comme c'est un groupement d'intérêt public, nous avons à désigner un représentant et s'est porté candidat

M. REALINI. D'autres candidats ? Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?
Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Désignation d'un représentant au Comité national d'action sociale

M. LE MAIRE : Il nous faut désigner un délégué au sens du Comité d'action sociale, le CNAS. C'est en comité d'action sociale pour le personnel de la mairie. M. POIRIER s'est porté candidat. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Désignation d'un délégué de la commune à la Commission communale des impôts directs et proposition de la liste des commissaires (CCID)

M. LE MAIRE : Il nous faut nommer un délégué de la commune à la Commission communale des impôts directs et il faudra proposer une liste de commissaires, mais ça ne fait pas partie de la délibération qui nous intéresse. Là en l'occurrence, c'est un membre du Conseil municipal que nous devons désigner pour siéger. S'est porté candidat M. LE MENTEC. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

FINANCES

Délibération rectificative-Délibération n°56/2026 - attribution du Fonds de concours de fonctionnement GPS

M. LE MAIRE : Des délibérations finances et une délibération rectificative qui porte sur la modification de la délibération N°56/2026 du 15 avril et concernait l'attribution du fonds de concours de fonctionnement par la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud. Il y avait des erreurs sur les sommes, dépenses totales et restes à charge de la commune. Il était indiqué sur les dépenses totales 309 046,36 au lieu de 344 414,55. Le reste à charge de la commune n'était plus de 151 496,36 mais 186 864,55. La demande ne change pas vis-à-vis de Grand Paris Sud. C'est un fonds de concours à hauteur de 157 550, mais c'est mieux quand les chiffres sont exacts. Je vous propose de modifier cette délibération en ce sens.
Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Bilan annuel 2025 - actions foncières

M. LE MAIRE : Comme tous les ans, nous faisons un bilan de l'année précédente sur les actions foncières de la commune, notamment les acquisitions et les cessions. En 2025, il n'y a pas eu d'acquisitions immobilières à titre onéreux effectuées par la ville. Par contre, nous avons eu des cessions foncières avec des recettes encaissées qui

représentent un montant total de 1 785 320 €. Et notamment une parcelle qui se situe 86 rue des glycines pour une superficie de 311 m² et qui a été vendue au prix de 15 200 € TTC.

Et 38 rue du bois des Saints-Pères, la vente d'une parcelle de 1 ha 47 a 51 ca. SCI de Moissy, on sait tous que c'est BURBAN PALETTE pour 1 770 120 €.

Des questions sur ce bilan annuel ? Je vais vous demander de l'approuver ou pas. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Modifications au tableau des effectifs

M. LE MAIRE : Des délibérations ressources humaines avec une modification du tableau des effectifs, avec la création de trois postes :

- un poste d'adjoint administratif contractuel à temps complet suite aux besoins des services éducation et population
- un poste d'attaché contractuel à temps complet suite au recrutement au service communication
- et un poste de rédacteur titulaire à temps complet suite à la réussite au concours

Je précise que le tableau complet des effectifs sera toiletté, grand nettoyage, à la rentrée. Il faut aussi le passer en CST avant cela.

On aura au Conseil municipal de rentrer le tableau des effectifs nettoyé. Y a-t-il des questions sur cette modification du tableau des effectifs ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? 5 abstentions. Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COMBE

Création du Comité Social Territorial entre la ville de Cesson et le CCAS de Cesson

M. LE MAIRE : On parlait du CST. La délibération suivante concerne la création d'un Comité Social Territorial commun entre la ville de Cesson et le CCAS de Cesson. C'est dans chaque collectivité ou établissement public qui emploie au moins 50 agents, cette création est forcément obligatoire. Pour un peu simplifier la procédure, nous créons en commun le CST entre la ville de Cesson et le CCAS. On a passé la même délibération au CCAS, puisque le CCAS n'a pas non plus de personnel à proprement parler, que c'est du personnel de la ville qui gère le CCAS. Il vous est proposé de créer ce CST commun entre la ville de Cesson et le CCAS. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial commun de la ville de Cesson et du CCAS de Cesson, décision du paritarisme et recueil de l'avis des représentants de la collectivité

M. LE MAIRE : Concernant ce Comité Social Territorial, nous avons à fixer le nombre de représentants du personnel qui siègera au CST. Ce nombre doit être paritaire entre les élus et le personnel. On fixe sur le nombre de représentant du personnel titulaire et suppléant et on indique qu'on souhaite maintenir le paritarisme numérique entre les représentants de la collectivité et du personnel. On fixe à 3 le nombre de représentants du personnel titulaires et 3 le nombre de représentants du personnel suppléant. On décide de maintenir le paritarisme numérique et on décide le recueil par le CST de la vie des représentants de la collectivité, ce qui est le principe du fonctionnement du CST. Est-ce qu'il a des questions ? Signant n'a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

URBANISME FONCIER

Tarifs de la taxe sur la publicité extérieure 2027

M. LE MAIRE : Contrairement à ce qui vous était indiqué, c'est moi qui vous rapporte le tarif de la taxe de publicité extérieure. Il vous est rappelé que cette taxe dite TPE est un dispositif fiscal qui a été instauré en 2008 qui a pour but de limiter la pollution visuelle liée à cette publicité extérieure qui est principalement sur les commerces et que le montant de la taxe varie selon la taille, la localisation et la nature des supports publicitaires. Cette taxe vise tous les supports publicitaires fixes qui sont visibles de toute voie ouverte à la circulation publique, mais ne peut pas être cumulable avec la redevance d'occupation du domaine public.

À ce titre, nous avons à fixer le tarif par rapport aux surfaces, précisant que pour les petits enseignes, nous avons une gratuité pour ne pas pénaliser nos commerces de centre-ville qui ont ces petites enseignes. Le principe de cette loi était plus pour limiter les grandes publicités qu'on voit sur les zones commerciales. On augmente le tarif. Par support, on l'a plafonné à 5 € par an. C'est malgré toute une augmentation modeste qui on l'espère rapportera 10 000 € au budget, ce qui n'est pas non plus extraordinaire. On avait un peu plafonné depuis quelques années. On décide de l'augmenter légèrement. Je vous passe le détail du tarif. Chacun et chacune d'entre vous a pu le consulter à loisir. On dit aussi qu'on maintient l'exonération des ensembles d'enseignes d'une superficie inférieure ou égale à 7 m², qu'on maintient l'exonération des ensembles d'enseignes autres que celles scellées au sort si la somme de leur superficie est inférieure ou égale à 12 m² et on fixe les tarifs tels qu'ils ont été mis dans la délibération. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Convention d'autorisation temporaire pour borne de recharge, conclue avec le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et Marne (SDESM)

M. LE MAIRE : Je vais céder la parole à M. LAINEY.

Pierre LAINEY : Merci, Monsieur le Maire. On est arrivés au point sur l'implantation

d'une borne. Si je vais droit au but, il est proposé au Conseil municipal le déploiement de cette nouvelle borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la piscine intercommunale suivant un plan et des descriptifs qui ont été fournis en amont notamment dans notre réunion de commission d'urbanisme, d'approuver pour cela la convention avec le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne qui va coordonner, installer ou faire installer et gérer cette borne et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents. C'est le but final.

Il y avait un questionnaire très utile en commission sur le sujet. Il y a déjà une première borne qui est située à la mairie. Elle marche bien. Le nombre de raccordements est de plus de 600 si je me souviens bien, par an. Il est en croissance. On aurait une deuxième borne qui serait située géographiquement plus au sud. Ça fait une sorte d'équilibre. Il y a celui de centre Cesson et Cesson-la-Forêt. Les questions qui ont surgi en commission étaient utiles, parce qu'elles ont permis de faire des recherches complémentaires montrant que la bande serait accessible à des paiements par diverses formes notamment la carte bancaire, que la puissance est normale, 22 kW en courant alternatif et 30 en continu. Nous sommes attachés au développement de l'énergie électrique. Ça va dans le sens de notre plan de transition écologique et énergétique. On surveillera bien entendu la fréquence de fréquentation. Il peut y avoir aussi d'autres équipements qui surgissent. Pour le moment, le bilan étant favorable, je vous propose de procéder au vote. C'est moi qui propose de procéder au vote ?

M. LE MAIRE : Non, mais peut-être qu'il y a des questions. Pas de questions ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Parfait. Une nouvelle borne va surgir sur la commune de Cesson et je m'en félicite.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : C'était le dernier point à l'ordre du jour. Nous avons été particulièrement efficaces sur l'ordre du jour. Nous avons reçu une question orale. Je propose au groupe Nouveau Départ pour Cesson de nous en faire lecture.

Christophe BOSQUILLON : Bonsoir à tous. Monsieur le Maire, lors du Conseil municipal du 2 juillet 2025 et suite à l'épisode de fortes chaleurs que nous venons de connaître, nous avons attiré votre attention sur la nécessité de prendre plus vite les mesures nécessaires afin d'assurer une certaine fraîcheur en classe dans les écoles de Cesson, dans les circonstances de canicule qui sont appelées à se répéter et peuvent entraîner des problèmes de santé.

Ces mesures avaient été explicitement exigées par l'Éducation nationale pour l'une des écoles de la commune suite à un signalement de danger grave et imminent. Monsieur l'inspecteur avait notamment demandé l'installation de ventilateurs et la fourniture de climatiseurs portables. Comment se fait-il que lors de la période de chaleur que nous venons de traverser à partir du vendredi 22 mai, les ventilateurs n'aient pu être livrés aux écoles que jeudi 26 mai, soit 6 jours après le début de l'épisode ? Merci de votre réponse.

M. LE MAIRE : Merci. Tout d'abord, quelques précisions malgré tout sur l'énoncé de votre question. Quand vous dites que « l'Éducation nationale a exigé »... Non. L'Éducation nationale n'a pas exigé de notre part l'installation de ventilateurs ou de

moyens de fraîcheur. Le signalement de danger grave et imminent qui avait été fait l'avait été pour le personnel de l'Éducation nationale et non pas pour les enfants. C'était un moyen effectivement certainement détourné d'attirer l'attention de l'inspecteur. Il évoquait le nom de certains enseignants et un article R253-58 du code de la fonction publique plus l'article L.4132-2 du code du travail et le représentant membre du CHSCT qui l'avait signé évoquait, et je peux l'entendre, le danger imminent pour les enseignants. L'inspecteur nous a sollicités. Il n'a pas exigé. Nous avons pris l'engagement d'équiper les écoles et d'ailleurs, on n'a pas passé une commande dans les jours qui ont suivi... J'ai passé une commande au mois de novembre, le 6 novembre 2025 pour un montant de 18 651,60 €. Il est vrai que l'entreprise qui devait nous les fournir a eu quelques difficultés. Ils ont évoqué des facteurs indépendants de leur volonté qui expliquaient ce retard : les tensions géopolitiques internationales – ça, c'est sur la fin, au mois de novembre, c'était encore un peu près correct – et un blocage en douane des équipements qui auraient été retenus pendant un mois par les services douaniers. Ce qui explique les délais inhabituels sur la livraison de ces équipements qui sont arrivés le mercredi et livrés le jeudi dans les écoles. Les enfants, et c'est malheureux, ont eu à subir deux jours de fortes chaleurs. C'est fini aujourd'hui. Tout a été installé dans les écoles, ventilateurs, brumisateurs et climatisations. Je rappelle le montant de l'investissement : 18 651,60 €. Les équipements sont en place dans quasiment toutes les écoles. De mémoire, les enseignants étaient satisfaits. J'espère que les enfants le sont aussi. Nous serons bien sûr vigilants à ce que ces équipements soient maintenus pour qu'ils soient aussi efficaces pour les épisodes de chaleurs qui ne vont pas manquer de revenir sur la commune.

Même si le public n'est pas très nombreux, si vous avez une ou plusieurs questions, je suis prêt à y répondre. C'est parfait. Je vous en remercie. Nous avons été particulièrement efficaces. Je vous souhaite une bonne soirée et je vous donne rendez-vous le 1^{er} juillet pour le prochain Conseil municipal. Merci.